



Strasbourg, 1<sup>er</sup> juin 2007

**Greco (2007) 9F**

**33<sup>ème</sup> Réunion Plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 29 mai – 1<sup>er</sup> juin 2007)

**DECISIONS**

Lors de sa 33<sup>ème</sup> Réunion Plénière (Strasbourg, 29 mai – 1<sup>er</sup> juin 2007), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2007) 11F) ;

#### Informations du Président et du Secrétaire Exécutif

2. prend note des informations fournies par le Président et le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2007) 11F) ;

#### Audition

3. tient une audition avec l'Institut fédéral pour l'accès aux documents publics du Mexique, représenté par M. Alonso Lujambio Irazábal, Commissaire Président et M. José Jarero, Directeur des Affaires Internationales ;

#### Procédure de Conformité des Premier et Deuxième Cycles

4. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Portugal (Greco RC-I (2005) 2F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
5. invite les autorités du Portugal à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de l'Addendum mentionné à la décision 4 ci-dessus ;
6. adopte les Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
  - la Belgique (Greco RC-II (2006) 9F)
  - la Bulgarie (Greco RC-II (2007) 4F)
  - l'Allemagne (Greco (RC-II (2007) 3F)
  - la Lituanie (Greco (RC-II (2007) 5F)
  - Malte (Greco RC-II (2007) 6F ) et
  - la Suède (Greco RC-II (2007) 1F) ;
7. note avec satisfaction que les autorités de l'Allemagne et de la Suède autorisent la publication des rapports mentionnés à la décision 6 ci-dessus ;
8. invite les autorités de la Belgique, de Malte, de la Lituanie et de la Bulgarie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 6 ci-dessus ;
9. prend note du report à GRECO 34 de l'examen des projets d'Addenda aux Rapports de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine, la Grèce et Malte et des projets de Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur l'Albanie et l'Espagne, dont l'examen était initialement prévu lors de la présente réunion plénière ;
10. prend note de la demande du Président aux délégations de respecter le délai de 18 mois pour la soumission des rapports de situation et des renseignements complémentaires, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les membres, et de prévoir et d'organiser la programmation des réunions plénières ;
11. tient un échange de vues sur les résultats de l'analyse du Secrétariat sur les recommandations du deuxième cycle partiellement mises en œuvre ou non mises en œuvre et demande au Bureau de poursuivre la discussion sur cette question lors de sa prochaine réunion ;

### Troisième Cycle d'Evaluation

12. tient un Atelier de formation sur le Thème I du Troisième Cycle d'Evaluation, c'est-à-dire les incriminations prévues par les instruments STE 173, STE 191 et le PDC 2 (Strasbourg, 29 mai) ;
13. demande au Secrétariat de s'assurer que les conclusions de l'atelier soient reflétées dans le Guide pour les évaluateurs ;
14. approuve la composition des Equipes d'évaluation chargées de l'évaluation du troisième cycle de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Luxembourg et des Pays-Bas (Greco Eval III (2007) 1bil du 25 mai 2007) ;

### Tour de table

15. tient un tour de table sur les « Développements récents en matière d'institutions et de stratégies anti-corruption, y compris des mesures prises pour sensibiliser le public dans ce domaine » ;
16. décide de consacrer le tour de table à GRECO 34 à la question des règles et lignes directrices dans les cas où des agents publics passent dans le secteur privé (« pantouflage ») ;

### Budget 2008

17. approuve des Propositions budgétaires pour 2008 (Greco (2007) 8F) et charge le Secrétaire Exécutif de les transmettre au Secrétaire Général pour examen par le Comité du Budget, avant leur transmission au Comité Statutaire pour adoption ;

### Elections

18. élit, par vote secret, M. Matthias KORTE (Allemagne), pour siéger au Bureau ;
19. établit, en vertu de l'article 7 du Règlement Intérieur, la liste de réserve suivante (dans l'ordre décroissant des voix) des candidats non élus qui seront appelés à occuper tout siège qui pourrait devenir vacant au Bureau avant la clôture du Troisième Cycle d'Evaluation :
  - M. Richard ROGERS (Etats-Unis d'Amérique)
  - M. Michel BARRAU (France)
  - Mme Veronika MILINCHUK (Fédération de Russie) ;

### Divers

20. adopte des commentaires (Greco (2007) 10F révisé) sur la Recommandation 1792 (2007) de l'Assemblée Parlementaire sur l'Équité des procédures judiciaires dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'Etat et charge le Secrétariat de les transmettre au Secrétariat du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;

### Dates des prochaines réunions

21. note que le Bureau tiendra sa 40<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg du 20 au 21 septembre 2007 ;
22. décide de tenir sa 34<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg pendant la semaine du 15 au 19 octobre 2007 – dates à confirmer.